

# PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 94

(SUPPLÉMENT À LA « LETTRE DES AMIS » N° 155)

TOLÉRANCE ET INTOLÉRANCE  
À TOULOUSE  
ET DANS LE MIDI TOULOUSAIN  
DU XI<sup>e</sup> AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

(Deuxième partie)

Association  
**Les amis des archives**  
de la Haute-Garonne



Par  
**Pierre GÉRARD**  
Conservateur général honoraire du Patrimoine



---

- II -

**Du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle  
RIEN N'EST PLUS PAREIL QU'AVANT**

Une ère nouvelle commence... celle de l'intolérance et de la persécution. L'esprit d'ouverture qui, nous l'avons vu, caractérise la civilisation des pays d'Oc jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, est la grande victime de l'affrontement politico-religieux connu sous le nom de "Croisade contre les Albigeois". Le point de départ est le développement du Catharisme sur les terres soumises à l'autorité du comte de Toulouse.

Située au centre de l'Isthme aquitain, Toulouse est à la croisée des influences venant de l'Atlantique et de la Méditerranée. Il n'est donc pas surprenant d'y voir arriver le dualisme des bogomiles de Bulgarie et de Thrace dont les cathares veulent opérer la synthèse avec le mouvement d'évangélisme populaire si sensible dans le Midi toulousain au XII<sup>e</sup> siècle. Une religion nouvelle se répand alors, dont le succès s'explique par la situation sociale et la mentalité du pays.

**L'ANTICLÉRICALISME**

Il existe, en effet, un vieux fond d'anticléricalisme perceptible chez les nobles. Les seigneurs des bourgs fortifiés du Toulousain, de l'Albigeois et du Carcassès sont en lutte avec l'Eglise qui veut leur faire restituer les biens et les revenus ecclésiastiques dont ils sont détenteurs. Cette restitution doit se faire en vertu des recommandations de la réforme religieuse dite "grégorienne" (du nom du pape Grégoire VII) qui s'est développée depuis le dernier quart du XI<sup>e</sup> siècle. Malgré les décisions des conciles, comme celui de Toulouse tenu en 1079, il y a des résistances. Parmi les plus opiniâtres figurent trois seigneurs, parmi lesquels Gislebert de Laurac, excommuniés par le concile toulousain de juillet 1119 pour avoir retenu les dîmes appartenant à Saint-Sernin. Croyant vaincre ces laïcs obstinés, l'évêque de Carcassonne Arnaut de Gérone les somme de renoncer à tous les droits qu'ils exercent sur les églises. Peine perdue !

C'est que la restitution des dîmes, en particulier, est jugée onéreuse par de nombreux seigneurs déjà appauvris par les partages des patrimoines familiaux de génération en génération. Souvent même, un seul bourg appartient à plusieurs seigneurs qui doivent s'en répartir les revenus peu substantiels. Il ne faut donc pas s'étonner de leur hostilité envers le clergé dont les revendications risquent de les appauvrir encore plus.

Les seigneurs détestent les clercs auxquels ils s'opposent violemment et qu'ils tournent en ridicule. Le type même de l'anticlérical est le comte Raimon VI dont les plaisanteries d'un goût douteux sur la religion et ses ministres sont bien connues. Cette

attitude frondeuse s'accompagne d'un éloignement pour le sacré. L'indifférence en matière religieuse fait des progrès. Raimon VI comme les autres ne ressent aucun besoin de sévir contre les Cathares avec lesquels il est même possible de s'entendre. Pourquoi ne pas admettre que la communauté hérétique peut et doit être protégée au même titre que les autres groupes par les détenteurs du pouvoir, moyennant le paiement d'une redevance ? Loin de s'opposer à l'hérésie comme ils devraient le faire selon les règles sociales de leur temps, les seigneurs du Toulousain, de l'Albigeois et du Carcassès favorisent sa propagation : leurs demeures sont autant d'asiles pour les Cathares !

### PAUVRETÉ ET ÉVANGÉLISME

Autre facteur favorable à l'expansion de l'hérésie : les inégalités de plus en plus criantes engendrées par une société fondée sur l'argent. La croissance économique, qui se poursuit tout au long du XIIe siècle, provoque un grand bouleversement, les plus riches devenant plus riches, les plus pauvres s'appauvrissant encore plus. Le commerce florissant est source de revenus confortables. La richesse développe le goût du confort et du luxe. Le prêt à intérêt est pratiqué sur une grande échelle par les marchands et, ô scandale, par les établissements religieux tel Saint-Sernin.

Contre cette civilisation de l'argent se dressent les pauvres, en particulier les paysans du Lauragais, écrasés de redevances. Tous ces malheureux sont sensibles aux prédicateurs nomades qui dénoncent violemment un monde fondé sur la jouissance des richesses matérielles. C'est ainsi que se développe un "évangélisme populaire" dont les idéaux inspirent de nombreux mouvements religieux. Par fidélité au Christ pauvre on désire se faire proche des laissés pour compte de l'expansion économique et des exclus de la société. On fait entendre la protestation contre le luxe des puissants, plus particulièrement contre le train de vie fastueux de la hiérarchie de l'Eglise établie.

L'idéal de "justice" et de "fraternité" anime l'Eglise de l'Evangile telle que la conçoivent les foules. On milite pour l'Eglise des Bons contre l'Eglise des Méchants. On agit en faveur de l'Eglise des Pauvres et des Faibles contre l'Eglise des Riches et des Puissants. Dans ce combat, ermites, moines cisterciens, vaudois, pauvres catholiques sont bientôt relayés par les "parfaits" cathares qui font de l'aide aux plus démunis une de leurs œuvres les plus efficaces. Cela explique le succès populaire de l'hérésie : les "parfaits" sont considérés comme de "bons hommes", authentiques témoins de l'enseignement de Jésus et de ses apôtres.

### LE CATHARISME ET SES PROGRÈS

C'est ainsi qu'au XIIe siècle le Catharisme pénètre l'Eglise de la réforme, qui est encore une église "ouverte" comme le pays et la société. Même s'il s'agit d'une déviation doctrinale, il alimente la piété des fidèles par une liturgie qui l'apparente au christianisme primitif. Cette liturgie comporte en particulier des veillées bibliques avec récitation du *Pater* comprenant la très ancienne finale "*Car c'est à Toi qu'appartiennent la puissance et*

*la gloire*". La fraction du pain est, elle aussi, accompagnée du *Pater*. Les cérémonies s'achèvent toutes par le baiser de Paix. L'Eglise cathare comprend les ministres dits "parfaits" ou "bons hommes" et les simples fidèles dits "croyants". Il y a aussi des diacres dont le rôle est important. Dans l'exercice des ministères, il n'y a pas de discrimination entre hommes et femmes. Quant au seul sacrement retenu, le *consolament* qui infuse *l'intendensa del be*, il est administré tardivement comme autrefois le baptême chrétien. Il s'agit d'un baptême initiatique se faisant par l'imposition des mains selon le rite que les cathares disent tenir des Apôtres eux-mêmes. Le *consolament* est souvent administré à l'heure fatale de la "bonne mort" du croyant, devenant ainsi le "baptême des mourants" et leur "extrême-onction". Cela a son importance au moment où le sacrement des malades n'est plus administré dans certaines régions, comme le constate en 1230 le théologien dominicain Rolant de Crémone.

Il est vrai que le clergé rural n'est plus en mesure de s'opposer à la montée des eaux cathares. Au fur et à mesure que le XIIe siècle touche à sa fin, l'insécurité grandit dans les diocèses de Toulouse et de Carcassonne. Suite aux conflits ayant opposé les comtes de Barcelone et de Toulouse pour la domination du bassin occidental de la Méditerranée, et aux guerres que les Toulousains ont faites aux bourgs et aux villes de la région pour la maîtrise des marchés, des bandes de routiers enrôlés par tous les camps ravagent le pays. Les évêques ne peuvent plus se déplacer dans leurs diocèses qu'en compagnie d'une escorte armée. Leurs revenus sont en baisse, les paroisses victimes d'exactions ne versant plus les droits traditionnels. Dans les bourgs, les chapelains besogneux sont l'objet du mépris des laïcs et du discrédit dans lequel les entretiennent les prédicateurs cathares. Dans les villages, les desservants en général assez médiocres sont sans crédit et sans prestige : abandonnés à eux-mêmes par leurs évêques, manquant de culture religieuse, ils sont loin d'être à la hauteur de la situation.

### LA RÉPRESSION DU CATHARISME : LA CROISADE

Devant l'ampleur du danger qui la menace, l'Eglise réagit... Conjuguant ses intérêts avec ceux de la monarchie capétienne, elle déclenche une croisade qui est en fait une véritable guerre de conquête. Le caractère acharné de la lutte qui s'engage s'explique par la division manichéenne du monde : d'un côté, la Chrétienté ; de l'autre, ceux qui n'en sont pas. La Chrétienté rassemble des hommes unis par une même foi : en terre de conquête chrétienne, il n'y a pas de place pour l'autre loi ! La guerre sainte devient un devoir, guerre inhumaine n'exigeant qu'un seul acte : vaincre, c'est-à-dire "tuer et massacrer" l'hérétique considéré comme une impureté dont le corps social doit se débarrasser.

La défaite de Muret où Pierre II d'Aragon trouve la mort (12 septembre 1213) met fin aux espoirs du comte Raimon VI. En 1215, le concile de Latran décide la spoliation de la Maison de Toulouse. L'année suivante, le chef de la croisade Simon de Montfort reçoit l'investiture des terres toulousaines. Mais il trouve la mort devant Toulouse, au cours du soulèvement général qui suit son entrée dans la ville (25 juin 1218). Le conflit est malgré tout défavorable au jeune comte Raimon VII qui doit capituler au printemps de 1229 : l'acte dit "traité de Paris" sanctionne cette capitulation.

L'extirpation du Catharisme est à l'ordre du jour. L'université de Toulouse, créée en conséquence du traité de Paris, est chargée de remettre les esprits dans le droit chemin. Elle rejoint en cela les Dominicains dont l'installation à Toulouse remonte aux années 1215-1216. Confirmée par l'évêque Foulque *alias* Folquet de Marseille, puis par le pape Honorius III, la communauté naissante des Frères prêcheurs est chargée "d'extirper la corruption de l'hérésie... d'enseigner la règle de foi et d'inculquer aux hommes de saines mœurs...". Pour assurer cette évangélisation, Dominique de Guzman (saint Dominique) - le fondateur - dispose d'une organisation cohérente : à Toulouse est établie la maison principale, à laquelle sont subordonnés trois prieurés implantés aux frontières du diocèse pour mieux quadriller ce dernier. De Toulouse, l'évangélisation finira par s'élargir à toute la Chrétienté.

## L'INQUISITION

Une question se pose : l'hérésie peut-elle être vaincue en un libre débat et par la force de la vérité ? ou doit-elle être écrasée par la force ? Entre 1206 et 1217, Dominique de Guzman poursuit les cathares par la prédication et la controverse, s'efforçant de les convertir après avoir mis en lumière leurs erreurs. A cette prédication par un libre débat va être substituée la prédication d'autorité s'exerçant en vertu d'un mandat explicite du chef suprême de l'Eglise. Ainsi naît l'Inquisition, œuvre des papes et surtout de Grégoire IX. Son application au Languedoc est due aux prélats méridionaux réunis en concile. Cette décision est entérinée en 1233 par le pape qui en confie l'exécution aux Dominicains de la province de Provence dont fait partie Toulouse : c'est chose faite en 1234. Les Frères de saint Dominique sont désormais pris dans l'engrenage de la répression qui les éloigne de leur vocation première, celle du témoignage de foi par la pratique et par l'exemple.

En plus de son aspect religieux, l'Inquisition prend rapidement une tournure politique. Une étroite collaboration s'établit entre autorités spirituelles et autorités temporelles. Les juges séculiers finissent par prendre le dessus : les "hérétiques" condamnés sont le plus souvent des personnes suspectes au pouvoir royal qu'on peut ainsi éliminer sans autre forme de procès.

## LA DÉRIVE VERS L'INTOLÉRANCE

A partir de ce moment, plus rien n'est pareil qu'avant... A l'Université qui se considère comme le monde idéal vers lequel doit tendre toute la Chrétienté, s'ajoute bientôt le milieu des juristes qui se développe à mesure que s'étend le pouvoir royal. La bonne entente entre les "hommes du droit" et la monarchie donne naissance à une institution qui va jouer un rôle important dans la vie quotidienne de Toulouse : le Parlement créé par l'édit de Saumur (11 octobre 1443). Cette juridiction, qui fonctionne à partir du 4 juin 1444, est d'ailleurs la rançon des troubles et des fléaux engendrés par la guerre de Cent Ans. Même si elle manifeste de temps à autre son indépendance face à l'autorité royale, elle n'en est pas moins un instrument efficace et se montre rigoureuse chaque fois que l'autorité du souverain semble menacée. Peu à peu, l'osmose se produit entre gens du roi et élites

locales. La pression du milieu ambiant finit par rendre le Parlement de plus en plus réceptif aux intérêts d'une caste.

Et c'est la dérive vers l'intolérance. Le Parlement revendique la connaissance de tout ce qui se passe dans son ressort. Rien ne peut se faire à Toulouse sans son accord. Sa bonne entente avec l'Université commande le reste. Les non-conformistes de la pensée feront les frais de l'absolutisme juridique et religieux qui s'est peu à peu développé depuis le premier tiers du XIIIe siècle.

### **LES DERNIÈRES LUEURS DE L'OCCITANIE**

Et pourtant, brillent encore quelques lueurs de l'ancienne Occitanie. Le problème de la coexistence entre chrétiens et musulmans en terre chrétienne passionne l'opinion éclairée à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle. Un professeur de droit canonique à l'université de Toulouse, Guillaume de Montlaurun, fait ainsi un voyage en Espagne au cours de l'année 1314. Visitant les royaumes de Valence, de Murcie et d'Aragon, il constate que les musulmans sont tantôt cantonnés dans un quartier excentrique comme à Lerida, tantôt mêlés à la population chrétienne comme à Huesca. Dans ce dernier cas, il note des frictions intercommunautaires, la concurrence étant forte entre les minarets et les clochers.

Dans son ensemble, le témoignage de Guillaume de Montlaurun ne manque pas d'intérêt. Il donne en effet de précieuses informations sur les coutumes musulmanes. Il parle des mosquées où les hommes n'entrent que déchaussés et purifiés par les ablutions. Il évoque le pèlerinage à La Mecque pourtant interdit par le concile de Vienne (1311-1313). Il insiste sur l'importance du vendredi pour les musulmans. Bref, il s'agit du récit d'un homme cultivé, honnête, soucieux de vérité, même s'il se laisse aller à des commentaires un peu légendaires sur Mahomet et ses fidèles.

Les auditeurs de Guillaume de Montlaurun ne sont pas les seuls à être sensibles aux relations avec le monde islamique. Nombre de Toulousains le sont aussi par la présence dans leur ville d'esclaves musulmans fugitifs venus s'y réfugier. Au XIIIe siècle, le commerce des captifs est très fructueux pour ceux qui le pratiquent. Y sont impliqués des marchands de Tortosa, de Valence, de Marseille, de Montpellier et de Narbonne. Le principal centre d'importation est Marseille. Au contraire, Toulouse est un lieu d'asile pour les musulmans qui se sont enfuis de chez leurs maîtres provençaux, languedociens ou roussillonnais. Dès 1226, un article de la coutume interdit la restitution des fugitifs. Le sens de l'accueil est une tradition toulousaine.

Cette tolérance n'est pas du goût de l'Aragon dont le contentieux avec Toulouse ne fait que croître. Nombreux sont les incidents au cours de la première moitié du XVe siècle. C'est le cas en 1402, puis en 1406, lorsque les capitouls refusent de restituer les esclaves ayant échappé à leurs maîtres perpignanais, même lorsque le gouverneur de Roussillon leur offre 50.000 florins. Le Parlement essaie de s'interposer en proposant de restituer les fugitifs non convertis à la foi catholique (1427). Peine perdue ! Le conflit entre Toulousains et Aragonais devient si aigu que les rois de France et d'Aragon désignent une commission d'experts qui conclut en 1442 à la suppression du privilège toulousain, décision ratifiée par Charles VII. Mais Toulouse reste inébranlable.

## TENSIONS RELIGIEUSES ET SOCIALES

Malgré quelques lueurs qui, ici et là, rappellent la flamme de la vieille Occitanie, Toulouse et le Midi toulousain ont pris le visage de l'intolérance. La création de l'Université et du Parlement, la montée des juristes ont favorisé la naissance d'une caste imbue de ses prérogatives et de ses privilèges, qui entend tout diriger et tout contrôler. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le développement urbain de Toulouse engendre de nouvelles tensions entre les communautés : le petit peuple catholique entassé dans des maisons inconfortables se sent insulté dans sa misère par la richesse des beaux hôtels édifiés par les négociants protestants. Le Parlement saura exploiter ces tensions sociales et religieuses pour mener sa politique répressive.

Les universitaires à l'esprit libre, suspectés d'être luthériens, sont contraints d'abjurer ou de s'exiler. Tel est le sort de Pierre Brunel en 1530, d'Othon et Mathieu Pac en 1532. La même proscription frappe Jean de Boyssoné dont l'audace va jusqu'à traiter le Parlement "d'égoût de toutes les ignominies". Déjà se sont allumés les bûchers. L'une des plus célèbres victimes est Jean de Caturce, disciple de Boyssoné, qui disparaît dans les flammes, en 1533, place du Salin.

La répression n'arrive pas à enrayer le progrès des idées nouvelles. Le luthérianisme est bientôt relayé par le calvinisme dont l'expansion se mesure au nombre des livres distribués plus ou moins clandestinement. L'esprit de la Réforme pénètre l'Eglise toulousaine. L'un des premiers atteints est le dominicain Louis Rochette, inquisiteur de la Foi, qui périt étranglé et brûlé le 10 septembre 1538. L'archevêque lui-même, Odet de Châtillon-Coligny, frère de l'amiral, ne cache pas ses sympathies pour le protestantisme auquel il se rallie en 1561.

Plus le calvinisme se répand, plus le Parlement de Toulouse se montre répressif. Les poursuites se multiplient : 200 procès sont instruits entre 1540 et 1549, une vingtaine de suspects sont brûlés vifs. Qui plus est, une commission spéciale de treize magistrats est mise en activité en 1548 pour juger les hérétiques. Peine perdue ! Les idées nouvelles mettent le pays en effervescence. A Toulouse même, une église protestante voit le jour en 1558, avec ses pasteurs et ses fidèles dont les délégués participent l'année suivante au synode national de Paris (mai 1559). La communauté réformée, forte d'environ 4000 membres, se recrute parmi les officiers municipaux et les officiers royaux, ainsi que dans le commerce et le négoce, et même dans la frange "libérale" du Parlement et de l'Université. La masse de la population, quant à elle, reste attachée au catholicisme.

Les tensions interconfessionnelles ne font que croître. Les calvinistes entendent célébrer leur culte en plein jour, malgré les interdictions. Ils se sentent assez forts pour étendre leur influence aux alentours de Toulouse, n'hésitant pas à s'emparer de Castres, Revel, Lavaur, Gaillac, Rabastens, Montauban. Les affrontements se multiplient avec les catholiques. Tout laisse présager la guerre civile.

Sur ces entrefaites, est publié l'édit de janvier 1562 accordant aux protestants l'autorisation de tenir des assemblées hors des villes. Ce texte, qui préfigure dans ses grandes lignes l'Edit de Nantes, est enregistré dès le 6 février par le Parlement dont le

président, Jean de Mansencal, s'est montré plutôt conciliant : "*Ôtons ces mots diaboliques de papistes et huguenots ; ne changeons pas le nom de chrétiens*". Mais les esprits ne sont pas préparés à accepter la coexistence pacifique des religions.

### **L'IRRÉDUCTIBLE INTOLÉRANCE DE TOULOUSE**

Le massacre des réformés à Wassy (Haute-Marne) le 1<sup>er</sup> mars 1562 par les soldats de François de Guise, est le signal de la lutte armée. Suivant l'exemple de leurs coreligionnaires de Lyon, les protestants toulousains passent à l'action dans la nuit du 11 au 12 mai, occupant la partie nord de la Cité et du Bourg. Mais ils sont tenus en échec par le Parlement, qui révoque les capitouls en exercice accusés de favoriser la Réforme. Avec l'appui du petit peuple, les parlementaires reprennent en main la situation. Au terme de cinq jours de combats de rues acharnés, 2.000 protestants sont expulsés de la ville, les autres ayant été massacrés ou emprisonnés. Toulouse est pacifiée, mais à quel prix !

Devenue pour longtemps forteresse du catholicisme, la vieille cité raimondine a vu se former chez elle la première ligue "*pour la défense de la religion*" conclue, dès le 2 mars 1563 à l'initiative de Blaise de Monluc, gouverneur de Guyenne, et du cardinal d'Armagnac, administrateur du diocèse de Toulouse. En 1577, une nouvelle association regroupe les gens des trois ordres de la ville et du diocèse. En 1589, l'union est étendue aux principales villes de Guyenne et de Languedoc "*pour le soustènement et défense de la religion*". Tous ces accords constituent une réponse à l'activité des troupes protestantes dans la campagne toulousaine.

L'intolérance et la violence sont à leur comble. Les nouveaux capitouls, appuyés par les parlementaires, poursuivent de façon implacable tous les suspects d'hérésie : arrestations, proscriptions, confiscations, impositions arbitraires se succèdent au fil des jours. La Saint-Barthélémy parisienne est à l'origine de nouveaux crimes commis par les exaltés toulousains : en octobre 1572, cent quarante prisonniers protestants sont massacrés, parmi lesquels Jean de Coras, recteur de l'Université et membre du Parlement, pendu à l'ormeau de la place du Salin.

Champion du catholicisme, Toulouse l'est même contre l'autorité royale. L'un des épisodes les plus sanglants de cette lutte contre l'autorité monarchique est, le 10 février 1589, le meurtre du premier président Jean-Etienne Duranti, que les ligueurs massacrent à la porte des Jacobins pour s'être opposé aux fureurs vengeresses du Conseil des Dix-Huit récemment constitué pour maintenir la pression catholique dans la ville. Une autre preuve de la haine du monarque est donnée par les honneurs funèbres rendus, en août 1589, au dominicain Jacques Clément, l'assassin d'Henri III condamné par les ultras comme souverain mou et impuissant, destructeur de la religion.

Par fidélité au catholicisme intransigeant, Toulouse a fini par s'ériger en petit état autonome sous l'égide de la Ligue (1588). Il ne faut pas oublier le rôle joué par les quatre frères de Joyeuse (le cardinal-archevêque François, l'amiral Anne, le lieutenant-général Anne-Scipion et le duc Henri alias Père Ange) qui soutiennent avec vigueur la lutte contre les hérétiques. L'opposition au roi demeure après l'assassinat d'Henri III : le "Béarnais", prétendant au trône, puis roi protestant, ne peut être reconnu par les bons catholiques. Mais

l'opinion finit par se lasser des excès. Toulouse se rallie à Henri IV dès l'absolution pontificale donnée au souverain en 1596. Elle en profite néanmoins pour faire reconnaître sa vocation catholique. L'Edit de Nantes, signé le 30 avril 1598, est, en effet, accueilli avec beaucoup de réticences par le Parlement qui ne l'enregistrera qu'en janvier 1600 en ayant bien soin de préciser que sa décision n'est en aucun cas approbation de la "Religion prétendue réformée".

### **LA CHASSE AUX DISSIDENTS**

Dans un tel climat politico-religieux, comment s'étonner des mesures prises à l'encontre des dissidents de toute sorte ! Le plus célèbre de ceux-ci est Jules César Vanini, prêtre philosophique et moine défroqué, éducateur des enfants du premier président. Cet esprit subversif ne s'en attire pas moins les foudres du Parlement qui le condamne à mort le 9 février 1619 pour ses théories jugées blasphématoires sur l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la distinction du Bien et du Mal. La cruauté de son supplice - l'arrachement de la langue - avant son exécution sur le bûcher témoigne de la barbarie des châtiments en ce siècle encore rude.

Quant au protestantisme, banni de Toulouse et dans un rayon de cinquante kilomètres autour de la ville, il fait l'objet de tracasseries sans nombre. En vertu d'une déclaration royale du 5 janvier 1635, les pasteurs ne peuvent prêcher que dans les localités où ils demeurent ordinairement, ce qui entrave leur action pastorale. Leurs fidèles ne sont pas mieux traités : en août 1662, un arrêt du Conseil d'Etat leur enjoint d'enterrer leurs morts à l'aube ou à la tombée de la nuit. Des mesures encore plus sévères sont prises à l'encontre des communautés, comme la destruction du temple de Caraman ordonnée en août 1682.

Aveuglée par ses excès, l'intolérance est à l'origine de la décision prise par Louis XIV de révoquer l'Edit de Nantes (24 octobre 1685). Cette fois, le Parlement de Toulouse ne se fait pas prier : la chasse aux protestants est ouverte. Les magistrats toulousains soutiennent fermement le pouvoir central dans ses efforts pour supprimer l'Eglise réformée après avoir fait disparaître ses derniers fidèles.

Les plus courageux des persécutés prennent le chemin de l'exil ou finissent leur existence aux galères. D'autres sont contraints à l'abjuration par des moyens coercitifs. Quant aux rebelles restés obstinément fidèles à leurs convictions, ils sont condamnés à mort, tel François Rochette, pasteur de l'Eglise du Désert, pendu le 19 février 1762 par décision du Parlement. En même temps que ce martyr sont décapités les trois frères de Grenier, gentilhommes verriers du Mas d'Azil, qui ont vainement tenté de le libérer de sa prison, à Caussade.

N'oublions pas ceux qui sont accusés des pires crimes uniquement parce qu'ils sont protestants. Songeons à Jean Calas, marchand de Toulouse, condamné à mort par la même cour et roué vif le 10 mars 1762 sur l'accusation d'avoir tué son fils aîné Marc-Antoine, pour l'empêcher de se convertir au catholicisme. Pensons aux époux Sirven, de Castres, condamnés à mort le 5 mai 1764 sur la simple présomption d'avoir fait disparaître leur fille

---

aînée, elle aussi désireuse de se convertir. Plus heureux que Calas, les Sirven pourront aller se réfugier en Suisse.

Ainsi, depuis la fin du Moyen Âge, Toulouse a-t-elle pris le visage d'une ville fanatique et intolérante, malgré les vains efforts tentés par certains pour apaiser les passions. La preuve en est donnée par l'ardeur et l'exaltation des Toulousains lors de la célébration solennelle du deuxième centenaire de la délivrance de Toulouse le 17 mai 1562. Au même moment, Voltaire s'empare de l'affaire Calas pour faire de la tolérance son cheval de bataille, en bon journaliste qu'il est, ouvrant ainsi une brèche dans le rempart idéologique des magistrats toulousains. Il suffira d'une étincelle pour que Toulouse renoue avec son digne passé d'ouverture et d'accueil.

---

- III -

## DU XVIII<sup>e</sup> AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

### LA TOLÉRANCE : UN OISEAU TOUJOURS FRAGILE

Voici que jaillit la lumière ! Calas est réhabilité par le Conseil d'Etat en mars 1765. Le même sort est réservé aux époux Sirven dont le procès est réformé par le Parlement de Toulouse lui-même en 1775. L'esprit philosophique fait des progrès dans la vieille cité raimondine dont l'archevêque, Etienne-Charles de Loménie de Brienne (1762-1788), met en bonne place dans sa bibliothèque les œuvres des encyclopédistes. Jusqu'au vent d'Amérique qui souffle sur la ville dans le courant de mai 1787, lorsque passe Thomas Jefferson, futur président des Etats Unis !

#### L'ÉDIT DE 1787

Mais la "furie infernale" dénoncée par Voltaire est toujours aux aguets. Lorsque, le 17 novembre 1787, Louis XVI signe l'Edit "de Tolérance" donnant leur identité aux protestants, le Parlement retrouve ses anciennes ardeurs. Mis en émoi par l'audace de la décision royale, il fait tout pour en dénaturer le sens. S'érigeant en directeurs de conscience de la population toulousaine, les parlementaires n'hésitent pas à modifier certains termes de l'Edit soumis à leur examen le 23 février 1788. Imbus de leur pouvoir, ils n'acceptent pas de voir échapper à leur tutelle la municipalité qui, selon eux, ne peut et ne doit être que catholique. Et de supprimer sans sourciller toute allusion à la possibilité pour les protestants de devenir maires, consuls, capitouls, jurats ou échevins.

Cette décision unilatérale choque profondément Louis XVI qui ne peut admettre un tel remaniement de son texte. D'où l'ordre royal donné au comte de Talleyrand-Périgord, commandant en chef des armées en Languedoc, d'exiger du Parlement rebelle l'enregistrement de la version originale de l'Edit. Ce qui est fait le 17 mars 1788.

Un tel incident ne saurait passer inaperçu, car il témoigne de la mentalité intolérante des parlementaires. Ceux-ci entendent donner le ton à Toulouse pour la bonne raison que leur attitude a été décisive en mai 1562, lorsque les protestants ont été chassés de la ville. Ayant ainsi maintenu les Toulousains dans le giron de l'Eglise catholique, ils estiment avoir un droit de regard sur tout ce qui se dit et se fait dans la cité raimondine. Même en matière d'urbanisme, puisqu'ils s'opposent sans relâche au plan élaboré sans leur permission par quelques capitouls désireux de s'émanciper de leur tutelle.

## UN ESPRIT NOUVEAU

Et pourtant, nous l'avons vu, l'idée de tolérance commence à faire son chemin... Déjà, en 1762, l'année même où Calas était condamné et exécuté, les Jeux Floraux, milieu très traditionnaliste et ultra-conservateur, n'ont pas hésité à mettre au concours un sujet "explosif" sur le fanatisme religieux ! Le vent d'Amérique aidant, ils récidivent dans leur "libéralisme" en couronnant, en 1778, l'*Ode aux Insurgents* de l'abbé Salles, qui exalte les bienfaits de la Liberté. Trois ans plus tard, ils récompensent l'*Ode à la Nation* dont l'auteur développe l'image de la France et des Etats Unis, nations vertueuses animées par l'idéal de la Liberté.

Enfin, en 1784, le grand prix de l'académie est attribué au discours de l'avocat Jean-Baptiste Mailhe *Sur la grandeur et l'importance de la Révolution qui vient de s'opérer dans l'Amérique septentrionale*. Ce discours met en relief les valeurs véhiculées par la révolution américaine, valeurs qui doivent imprégner le monde entier et plus spécialement la France. Il s'agit d'une importante contribution à l'élaboration de la pensée révolutionnaire à Toulouse. Et puis, le mythe américain développe l'image d'une société nouvelle, démocratique, proche de la société primitive décrite par Rousseau.

## LES ASPIRATIONS DU MIDI TOULOUSAIN EN 1789-90

L'œuvre des philosophes, fécondée par les idéaux de la révolution américaine, donne naissance à la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789, acceptée par Louis XVI le 3 octobre suivant et promulguée le 3 novembre. Ce texte met l'accent sur la liberté individuelle du citoyen et sur le respect des droits civils de chacun face aux pouvoirs publics. Parmi les libertés reconnues figure celle d'opinion qui peut s'exprimer à condition toutefois de ne pas troubler l'ordre public (art. 10). Ces principes sont élargis par la *Déclaration* du 24 juin 1793 qui prévoit le libre exercice des cultes (art. 7), et par celle du 4 novembre 1848 qui confirme la liberté d'expression religieuse (art. 7), interdit l'esclavage (art. 6) et invite au respect des nationalités étrangères (art. 5).

Les aspirations du Midi toulousain en 1789 nous sont connues par les *Cahiers de doléances*. Elles sont avant tout une manifestation de l'esprit libéral, hostile à l'absolutisme, soucieux d'économie locale, souhaitant des réformes institutionnelles et sociales favorables aux intérêts de la bourgeoisie, classe alors en pleine ascension. A travers ces aspirations, nous retrouvons un des aspects de l'esprit de la Méditerranée si longtemps observé au cours de l'Histoire : la sociabilité. Cette dernière déclenche un grand élan de fraternité concrétisé par le développement des "fédérations". Le point culminant en est la fête du 4 juillet 1790, qui regroupe au Boulingrin de Toulouse 40.000 gardes nationaux toulousains et bordelais ou originaires des sept autres départements du Midi. Cette activité fédérative correspond bien au tempérament des habitants de la région toulousaine. En cette année 1790, chacun se sent fraternellement uni à ses voisins. Le département de la Haute-Garonne, créé le 20 janvier, réunit dans une même unanimité les Languedociens de la rive droite de la Garonne et les Gascons de la rive gauche.

## ESPRIT RÉGIONAL ET CENTRALISATION

Ayant ainsi pris conscience de son existence, la collectivité haut-garonnaise exprime sa personnalité à travers le Conseil général dont la première session remonte au 25 août 1790. Ayant d'abord cru à la bonne entente entre le Roi et l'Assemblée nationale, les élus départementaux sont profondément déçus par l'attitude de Louis XVI qui s'enfuit à Varennes en juin 1791. Dès lors acquis à l'idée d'une République modérée, ils n'admettent pas le coup d'état montagnard des 31 mai-2 juin 1793, affirmant qu'une minorité retient prisonnière la majorité de l'Assemblée nationale.

De fait, sous la pression des événements extérieurs, les montagnards prennent des mesures de salut public frappant non seulement les contre-révolutionnaires mais encore les citoyens suspects de tiédeur envers le régime. Menacés dans leurs biens, ces suspects voient leur sort dépendre de commissaires et de comités qui décident souverainement leur arrestation ou leur élargissement. La déchristianisation allant de pair avec la répression, les montagnards sont fatalement conduits à frapper le clergé dont l'activité est jugée factieuse et préjudiciable à l'ordre républicain. Le devoir des patriotes est de se libérer du fanatisme religieux, "monstre vomé par le despotisme". D'où les mesures prises à l'encontre des manifestations religieuses qui sont alors remplacées par d'autres fêtes auxquelles il convient de participer... sous la contrainte.

Profondément républicains et patriotes, réprouvant tous les excès commis au nom de la Liberté, sans toutefois vouloir attenter à l'unité de la Patrie envahie par les armées des états monarchiques, les élus départementaux n'en sont pas moins attachés à leur région dont ils défendent la personnalité menacée par un Etat centralisateur. Cette prise de position leur vaudra d'être destitués, arrêtés et pour certains condamnés à mort. Cette manifestation en faveur de la liberté d'initiative d'une région est caractéristique de l'esprit occitan traditionnel. On peut dire qu'au plus fort de la Révolution, de l'été 1793 à l'été 1794, la Haute-Garonne s'est montrée fidèle à cette tradition.

Toulouse, quant à elle, demeure montagnarde et jacobine jusqu'à ce que le Consulat, puis l'Empire permettent aux monarchistes de prendre la direction des affaires en attendant de devenir royalistes sous la Restauration. C'est alors que l'aspiration à une certaine autonomie du Midi toulousain se manifeste de nouveau, mais dans le sens inverse du projet de l'été 93. Qu'on se rappelle la tentative des ultra-royalistes dirigés par le duc d'Angoulême, avec la complicité du comte de Villèle, en vue de créer, en juillet 1815, une "principauté méridionale" par opposition au régime de Louis XVIII jugé trop libéral !

## LIBÉRALISME ET TOLÉRANCE

Malgré tout, l'attachement aux principes proclamés en 1789 explique les progrès du libéralisme tout au long du XIXe siècle. L'aspiration à la Liberté suscite les ralliements à la République de 1848 et les tentatives d'Armand Duportal pour se rallier au mouvement communal en 1871. Elle provoque aussi la démarche de Jean Jaurès qui, en 1898, dans les colonnes de la *Dépêche de Toulouse*, exige qu'Emile Zola soit jugé hors du huis-clos

militaire pour permettre le débat des idées à la suite de la publication de *J'accuse !* Pour le grand orateur socialiste, seul un Etat laïque peut développer l'esprit de tolérance contrairement à un Etat qui fait d'une religion le fondement de sa politique. Tel est le sens de sa participation à l'élaboration de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'article 4, rédigé par Jaurès lui-même, permet aux associations culturelles composées de laïcs d'assurer la gestion des biens matériels nécessaires à l'exercice du culte (9 décembre 1905).

### **RETOURS D'INTOLÉRANCE ET COMBAT POUR LA LIBERTÉ**

Mais les risques de dérapage vers l'intolérance se font toujours sentir. Ainsi, en 1862, l'archevêque de Toulouse veut-il célébrer avec éclat le troisième centenaire de l'expulsion des protestants. Le gouvernement de Napoléon III, inquiet de l'opposition qui se déchaîne notamment dans la presse, interdit la procession prévue dans les rues de la ville *"comme pouvant exciter les divisions et les haines"*.

Ces divisions et ces haines, nous les retrouvons quatre-vingts ans plus tard, au temps de l'occupation allemande. La politique nazie d'extermination des Juifs, malheureusement secondé par des Français oublieux de leurs devoirs patriotiques, constitue une page abominable de l'histoire contemporaine. Heureusement que contre la Barbarie se dressent des hommes courageux tel l'archevêque de Toulouse, Jules-Géraud Saliège, prélat ennemi des conformismes et des compromissions. Personne n'a oublié sa lettre pastorale du 22 août 1942 : inspiré par un fait précis, ce message, bravant la censure de l'Etat français, dénonce l'inhumanité de "ceux qui traitent les êtres humains comme un troupeau". Ce coup d'éclat assurera à Monseigneur Saliège une célébrité méritée.

L'heure est venue de la résistance active au totalitarisme, à l'intolérance et à l'arbitraire. L'heure est à ceux qui n'ont pas peur d'exposer leur vie aux dangers de la clandestinité pour chasser l'envahisseur. Le moment est venu de prendre fermement position comme le fait le commissaire Jean Philippe qui, le 13 janvier 1943, n'hésite pas à écrire ces fières paroles : "Je refuse de persécuter les Israélites qui, à mon avis, ont droit au bonheur et à la vie aussi bien que Monsieur Laval lui-même. Je refuse d'arracher par la force des ouvriers français à leur famille. J'estime qu'il ne nous appartient pas de déporter nos compatriotes et que tout Français qui se rend complice de cette infâmie, se nommerait-il Philippe Pétain, agit en traître. Je connais l'exacte signification des mots que j'emploie". Le commissaire Philippe paiera de sa vie les fières paroles de sa lettre de démission. Mais, pour un résistant tombé, des dizaines d'autres se lèveront pour la résurrection de la Patrie.

### **POUR DEMAIN :**

### **RETOUR À L'ESPRIT DE LA VIEILLE OCCITANIE**

C'est ainsi que, grâce à de fortes personnalités telles Monseigneur Saliège et le commissaire Philippe, notre XXe siècle toulousain renoue avec la vieille tradition occitane

---

d'ouverture et de tolérance. Quant à nous, nous devons rester fidèles à la mémoire de tous ceux qui, depuis Raimon Gairart, fondateur de l'hospice Saint-Raimond, ont consacré leur vie à la promotion de leur prochain contre la misère, l'intolérance et la ségrégation sociale. La dignité de la personne humaine nous impose, en effet, de nous consacrer à la défense des Droits de l'Homme. Quoi de plus naturel dans notre action quotidienne ! L'être humain, doué de raison, possède une volonté libre et une responsabilité personnelle. Il doit pouvoir régler sa vie sans pression psychologique ni contrainte physique extérieures. Il doit avoir la possibilité d'agir selon ses propres options, guidé par la seule conscience de son devoir.